



Boutigny - Prouvais

Entre-Nous



**Comptes-rendus
des conseils municipaux
et Budgets**

Page 3



Elections

Page 9

STOP!
AUX INCIVILITÉS

Incivilités

Page 11



Chères Toutes,
Chers Tous,

Comme vous avez pu en être informés, quelques élus municipaux, dont moi-même, avons été sérieusement affectés par la COVID 19.

Il s'agit d'une épreuve particulièrement difficile, tant sur le plan physique que moral.

Tout d'abord, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont inquiétés de notre état de santé et nous ont adressé des vœux de prompt rétablissement.

J'adresse également mes vifs remerciements à celles et ceux qui, au sein de l'équipe municipale, ont suppléé à mon absence physique pour que le service dû au public puisse continuer à être organisé au mieux des circonstances. Enfin, au nom de mes collègues et de moi-même, je tiens à apporter toute ma gratitude aux médecins, infirmières et soignants qui nous ont aidés à traverser cette éprouvante période.

Dernier point sur cette épidémie, soulignons le travail important et sérieux fait par la mairie et le CCAS pour aider nos concitoyens à se faire vacciner via la CCPH.

Le 13 avril 2021, le budget communal 2021 a été adopté à l'unanimité. Vous en trouverez le détail dans ce numéro d'Entre Nous.

L'équipe municipale unanimement a exprimé un souhait unique et n'a eu qu'un fil conducteur : faire une pause dans les augmentations diverses (taxes, services communaux) et permettre ainsi aux familles de pouvoir « souffler un peu ».

La COVID 19 n'a moralement épargné personne. Les familles ont eu leurs lots de soucis, jongler avec son employeur, gérer les enfants, prendre le relais des enseignants, s'occuper de ses anciens, etc...

« Après la pluie vient le beau temps » dit le proverbe, pensons maintenant à l'avenir et notamment à relancer nos Associations afin qu'aux travers des différentes activités proposées le lien social, un moment distendu, puisse reprendre force et vigueur.

Nous étudions la possibilité d'assurer quelques festivités notamment celles en plein air, notre volonté étant de tous nous retrouver, de partager de bons moments conviviaux, d'amitié et de fraternité.

Dans l'attente du plaisir de nous retrouver, prenez soin de vous et des vôtres.

Bien à vous.

Corine LE ROUX
Votre Maire

MAIRIE

4 rue du rosaire 28410 BOUTIGNY - PROUAIS
Tél : 02.37.43.00.43 - Fax : 02.37.65.11.81

boutignyprouais



Courriel : boutigny.prouais@wanadoo.fr - Site Web : www.boutignyprouais.fr
Facebook Mairie de Boutigny-Prouais_page

Panneau Pocket :



Secrétariat ouvert au public Horaires d'ouverture de la Mairie de BOUTIGNY - PROUAIS :

Lundi 14h30 - 17h30 - Mardi 14h30 - 17h30 - Mercredi 14h30 - 17h30
Jeudi 14h30 - 17h30 - Vendredi 14h30 - 17h30 - Samedi 09h00 - 12h00

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél : 02 37 43 05 15 - Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30 - Le Samedi 09h00 à 12h00

Directeur de la publication : Corine LE ROUX - Maire de Boutigny-Prouais

Responsable de la rédaction : Jean-Bernard Bessard

Relecture : Aurore Milward, Josette Joyeux

BREVES DE CONSEILS

DÉCISIONS PRISES AU COURS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021



DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ :

- **BUDGET COMMUNAL – Approbation du compte administratif 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire :
Statuant sur l'exécution du budget communal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Fonctionnement	301 153.06
Investissement	-164 591.36
Total	136 561.70

- **BUDGET COMMUNAL – Présentation, approbation du compte de gestion 2020 du Receveur**
Le compte de gestion comporte des écritures en conformité avec celles du compte administratif 2020.

- **BUDGET COMMUNAL – Affectation du résultat**

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	83 299.51
Résultats antérieurs reportés	217 853.55
Résultats à affecter	301 153.06
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé	-164 591.36
Besoin de financement	164 591.36
Affectation	301 153.06
Affectation en réserves en investissement R1068	164 591.36
Report en fonctionnement R002	136 561.70

- **DELIBERATION POUR FIXATION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX**

Tarifs de garderie

2.88 € le matin

3.48 € le soir

4.98 € le matin et le soir

Cantine

3.85 € le repas

6.20 € le repas exceptionnel

Droit de place des commerçants ambulants

350 € pour une présence d'une journée par semaine et prorata temporis dans les autres cas.

500 € pour 2 jours de présence par semaine

• DELIBERATION POUR VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

L'année 2021 est l'année de mise en oeuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. Le produit de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires, de la majoration de TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale et de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) reste affecté aux communes.

Par ailleurs, à titre transitoire, jusqu'à sa disparition définitive en 2023, le produit acquitté par les contribuables encore assujettis à la TH sur les résidences principales est affecté au budget de l'État.

Pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) leur est transférée.

Ainsi, le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le conseil départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant. Il en résulte que le taux de référence de TFPB 2020 utilisé pour l'application des règles de lien en 2021 est égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020. Conscients des difficultés que peuvent rencontrer nos administrés, il a été convenu de maintenir les taux d'imposition :

TFPB : 37.05 % (16.83 %, le taux communal + 20.22 %, le taux départemental)

TFNB : 25.53 %

• BUDGET COMMUNAL – Présentation et vote du budget primitif 2021

Présentation du budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit

Dépenses et Recettes de fonctionnement	1 153 977,70
Dépenses et Recettes d'investissement	437 591,36
Soit un budget total Dépenses et Recettes de	1 591 569,06

• BUDGET ASSAINISSEMENT– Approbation du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

Statuant sur l'exécution du budget communal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Fonctionnement	190 188,84
Investissement	66 791,47
Total	256 980,31

• BUDGET ASSAINISSEMENT– Présentation, approbation du compte de gestion 2020 du Receveur

Le compte de gestion comporte des écritures en conformité avec celles du compte administratif 2020.

• BUDGET ASSAINISSEMENT – Affectation du résultat

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	15 964,72
Résultats antérieurs reportés	174 224,22
Résultats à affecter	190 188,94
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé	66 791,47
Besoin de financement	0
Affectation	190 188,94
Affectation en réserves en investissement R1068	0
Report en fonctionnement R002	190 188,94

• DELIBERATION POUR FIXATION DU TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Compte tenu de la conjoncture actuelle, les élus présents ont proposé de maintenir le tarif de la redevance assainissement soit :

VIE MUNICIPALE

2.15 € hors taxes le m3 (1.9650 € HT + 0,185 € de taxe modernisation)

• BUDGET ASSAINISSEMENT – Présentation et vote du budget primitif 2021

Présentation du budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement	300 138,94
Dépenses et Recettes d'investissement	302 330,41
Soit un budget total Dépenses et Recettes de	602 469,35

• RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2021/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande le renouvellement de la dérogation approuvant la semaine de 4 jours.

• TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CCPH

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse le transfert de la compétence PLU à la CCPH.

• MODIFICATION DES STATUTS DU SILY : ADHESION DE LA COMMUNE DU TARTRE GAUDRAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Sily et l'adhésion de la commune du Tartre Gaudran.

DELIBERATIONS REPORTEES AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :
MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPH : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « MOBILITE »

URBANISME

N° dossier	date de dépôt	adresse des travaux	nature du projet	observations
PC 028 056 20 0 0021	21/12/20	rue de l'Aubeton Buchelet	La construction d'une maison	Favorable
PC 028 056 21 0 0001	15/1/21	rue de l'Aubeton Buchelet	L'extension de la maison	Favorable
PC 028 056 21 0 0002	18/01/21	rue du Rosaire RD 101 Boutigny	La construction d'un hangar agricole	Avis de la chambre d'agriculture et de la CDPENAF : Défavorable avis de la Commission d'Urbanisme : Défavorable
PC 028 056 21 0 0003	08/02/21	rue des Blatiers Prouais	La construction d'un garage	Favorable avec prescription enduit identique à l'existant + mettre gouttière avraise + mur de clôture
PC 028 056 19 0 0010	08/02/21	27 rue des Blatiers Prouais	Transfert du permis de construire LOTE	Favorable
PC 028 056 17 0 0007M3	05/02/21	12 rue du Vieux Château Boutigny	La suppression de la charetterie	Favorable
PC 028 056 11 0 0008M1	30/03/21	1A rue de la Fée Prouais	La modification suite erreur sur imprimé et sur arrêté sur la superficie du garage	Favorable
DP 028 056 20 0 0039	03/12/2020	rue des Grugeons les Joncs	La construction d'un poste de transformation EDF	Favorable
DP 028 056 20 0 0043	28/12/20	10 rue de la Michaudière Bouchemont	La construction d'une piscine	Favorable
DP 028 056 20 0 0044	23/12/20	16 rue Saint Crochu La Musse	La création d'un portail borné de 2 murs enduits	Favorable sous réserve d'un retrait de 4 mètres
DP 028 056 21 0 0002	07/01/21	1 Lieu-dit Le Billot Boutigny	La pose de 9 panneaux photovoltaïques	Favorable
DP 028 056 21 0 0003	18/01/21	2 rue de la Cadotterie Prouais	Le changement des ouvertures existantes + et la pose de volets roulants	Favorable
DP 028 056 21 0 0004	20/01/21	14 bis rue des Blatiers Prouais	La construction d'une piscine	Favorable
DP 028 056 21 0 0005	21/01/21	4 rue du Vieux Puits la Musse	Le changement de destination la démolition et la construction	Irrecevable
DP 028 056 21 0 0006	27/01/21	10 rue du Rosaire Boutigny	Le changement des ouvertures existantes + et la pose de volets roulants	Favorable
DP 028 056 21 0 0007	01/02/21	55 rue des Potiers Boutigny	Le remplacement de la porte de garage et des volets battants + ravalement des façades	Favorable
DP 028 056 21 0 0008	01/02/21	41 rue des Blatiers Prouais	Le remplacement des volets battants par des volets roulants	Favorable
DP 028 056 21 0 0009	04/02/21	32 rue de la Mare aux Biches Allemand	La pose de panneaux solaires	Favorable
DP 028 056 21 0 0010	10/02/21	20 rue de la Colonie Boutigny	La fermeture de la charretterie + le remplacement de la clôture bois par un mur	Favorable demander suppression portillon

BUDGET 2021 : GARDER LE CAP DE NOS ENGAGEMENTS...

Le budget 2021 proposé au Conseil municipal du 13 avril 2021 reste marqué par les effets de la crise de la Covid-19, aussi bien sur ses dépenses que sur ses recettes.

Cependant, les efforts de sobriété menés dans les dépenses de fonctionnement permettent de faire face aux impacts de la crise sanitaire et de prévoir un plan d'investissement.

Tout cela sans augmenter la fiscalité communale conformément à nos engagements.



Composition du budget de la commune

Le budget est la formalisation en chiffres des orientations définies lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 7 avril 2021. Le budget de la commune est divisé en deux sections : le fonctionnement et l'investissement.

Le budget primitif s'élève à 1 591 569,06 € pour l'année 2021

Le budget de fonctionnement de la commune représente 1 153 977,70 €. Il se compose des recettes générées par la perception de prestations de services, des dotations de l'État et des impôts et taxes. Il permet d'assurer toutes les dépenses nécessaires à la gestion courante des services municipaux, notamment les charges de personnel et les charges à caractère général : loyers, électricité, chauffage, ...

Le budget d'investissement représente quant à lui 437 591,36 €. Il est composé de recettes perçues de dotations de l'État et de subventions. Ces recettes permettent à la Commune de réinvestir dans des projets d'aménagement et d'équipement. Dans le budget d'investissement, il faut distinguer le financement des projets et travaux du remboursement du capital de la dette.

Les principales orientations du budget 2021

0 % d'augmentation des taux d'imposition communaux

L'équipe municipale conforte son choix de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux et de maintenir à 16,83 % le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (taux communal) et à 25,53 % celui de la Taxe sur le Foncier Non Bâti. **La feuille d'imposition que vous recevrez en octobre 2021 fera apparaître cependant une modification de la répartition des impôts locaux. C'est une conséquence de la réforme de la Taxe d'Habitation et du transfert de compétence de la part du Foncier Bâti départemental (20,22 % (taux départemental) vers la commune.**

Cette modification d'écriture n'aura aucune incidence sur le montant payé par les habitants.

0 % d'augmentation des tarifs des services communaux

Ainsi les tarifs de Garderie et de Cantine n'augmenteront pas malgré une continuelle augmentation des matières premières et des fluides (eau, électricité).

Maintien des subventions aux associations

Maintien d'un soutien fort aux associations qui percevront les mêmes subventions que celles perçues en 2020 même si des activités ont dû être annulées du fait de la crise sanitaire. Les Botipratiens auront besoin que les associations puissent répartir efficacement lorsque les conditions sanitaires le permettront, aussi avons-nous choisi de soutenir la dynamique associative malgré la baisse des activités.

La crise sanitaire a cependant engendré des dépenses nouvelles au cœur de l'actualité budgétaire.

La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 impacte directement les finances communales. Des dépenses supplémentaires sont à prendre en compte parmi lesquelles, l'achat de masques pour la protection des agents municipaux, de solutions hydro alcooliques, l'achat de produits d'entretien pour le nettoyage des locaux, un surcoût de dépense en électricité (ouverture des fenêtres pour aération, etc...).

Une trajectoire budgétaire qui respecte nos engagements et prend en compte le souci des familles.

La Municipalité poursuit son objectif principal de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, tout en maintenant des services publics de qualité. Elle a eu à cœur aussi de soutenir les familles en renonçant à certaines augmentations.

BUDGET PRIMITIF 2021

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	libellé Chapitre	BP 2021	% des dépenses de fonctionnement
011	Charges à caractère général	323 900,00	28,07%
012	Charges de personnel et frais assimilés	454 150,00	39,36%
014	Atténuations de produits	50 900,00	4,41%
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	71 083,39	6,16%
65	Autres charges de gestion courante	162 370,76	14,07%
66	Charges financières	42 273,55	3,66%
67	Charges exceptionnelles	49 300,00	4,27%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 153 977,70	

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	libellé Chapitre	BP 2021	% des recettes de fonctionnement
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	136 561,70	11,83%
013	Atténuations de charges	20 000,00	1,73%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	118 700,00	10,29%
73	Impôts et taxes	675 945,00	58,58%
74	Dotations, subventions et participations	195 267,00	16,92%
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	0,52%
76	Produits financiers	4,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	1 500,00	0,13%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 153 977,70	

Dépenses d'investissement

Chapitre	libellé Chapitre	BP 2021	% des dépenses d'investissement
001	Solde d'exécution section d'investissement reporté	164 591,36	37,61%
020	Dépenses imprévues (investissement)	13 732,42	3,14%
16	Emprunts et dettes assimilées	83 767,58	19,14%
20	Immobilisations incorporelles	8 000,00	1,83%
21	Immobilisations corporelles	167 500,00	38,28%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	437 591,36	

Recettes d'investissement

Chapitre	libellé Chapitre	BP 2021	% des recettes d'investissement
024	Produits de cessions	60 000,00	13,71%
10	Dotations, fonds divers et réserves	204 591,36	46,75%
13	Subventions d'investissement	173 000,00	39,53%
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	437 591,36	

TABLEAU GLOBAL DES EMPRUNTS DE LA COMMUNE

TABLEAU GENERAL DES EMPRUNTS BUDGET COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BOUTIGNY-PROUAIS

	BUDGET	DESIGNATION	MONTANT DU PRÊT	TAUX	DATE PREMIERE ECHEANCE	DATE DERNIERE ECHEANCE	DUREE	CAPITAL RESTANT DU
1	COMMUNAL	TRAVAUX MURS EGLISE DE PROUAIS (PRÊT ARSI)	13 314,00	0,00%	04/01/2008	04/01/2022	180 MOIS 15 ANS	887,60
2	COMMUNAL	ECOLE ET CANTINE PROUAIS	254 577,00	3,84%	01/05/2006	01/05/2022	195 MOIS 16 ANS ET 2 TRIM	30 659,63
3	COMMUNAL	ECOLE ET CANTINE BOUTIGNY	390 000,00	3,90%	03/04/2006	03/01/2031	300 MOIS 25 ANS	206 116,69
4	COMMUNAL	TRAVAUX : SECURITE LA MUSSE - AMENAGEMENT RUE COLLETIERE - PLACE EGLISE - ABORDS SALLE DES FETES	200 000,00	3,62%	25/01/2010	25/01/2024	180 MOIS 15 ANS	51 755,83
5	COMMUNAL	REHABILITATION BATIMENTS ET VOIRIES	900 000,00	4,09%	15/12/2010	15/09/2040	360 MOIS 30 ANS	705 090,47
6	COMMUNAL	MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DES EGLISES (PRÊT ARSI)	5 200,00	0,00%	30/12/2012	30/12/2026	180 MOIS 15 ANS	2 079,97
7	COMMUNAL	COMPLEMENT SUR REHABILITATION DES TROIS BATIMENTS (MAIRIE - GRANGE - LOGEMENT) A PROUAIS	200 000,00	1,93%	10/04/2017	10/04/2036	240 MOIS 20 ANS	165 348,77
TOTAUX			1 963 091,00					1 161 938,96

TABLEAU GENERAL DES EMPRUNTS BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE BOUTIGNY-PROUAIS

	BUDGET	DESIGNATION	MONTANT DU PRÊT	TAUX	DATE PREMIERE ECHEANCE	DATE DERNIERE ECHEANCE	DUREE	CAPITAL RESTANT DU
1	ASSAINISSEMENT	AVANCE	29 077,00	0,00%	10/12/2009	10/12/2023	180 MOIS 15 ANS	5 815,36
2	ASSAINISSEMENT	CANALISATION DE TRANSFERT EAUX USEES NOUVELLE STATION	42 029,00	0,00%	01/07/2016	01/07/2030	180 MOIS 15 ANS	28 019,35
3	ASSAINISSEMENT	RECONSTRUCTION STATION EPURATION PROUAIS	99 624,00	0,00%	15/06/2016	15/06/2035	240 MOIS 20 ANS	74 718,00
TOTAUX			170 730,00					108 552,71



ELECTIONS 20 ET 27 JUIN

Sauf nouvelles modifications, les électeurs sont appelés aux urnes les 20 et 27 juin pour renouveler les Conseils Régionaux et Départementaux.

A quoi servent les élections régionales et départementales ?

Les élections régionales et les élections départementales (autrefois appelées élections cantonales) sont deux scrutins distincts organisés tous les six ans pour renouveler la composition des conseils régionaux et des conseils départementaux. On compte en France métropolitaine 13 conseils régionaux (dont l'assemblée de la collectivité unique de Corse) et 92 conseils départementaux. En outre-mer, la Guadeloupe et La Réunion disposent chacune d'un conseil régional et d'un conseil départemental, tandis que la Martinique, la Guyane et Mayotte sont des collectivités uniques.

Le mandat des conseillers régionaux et départementaux élus cette année aurait normalement dû courir jusqu'en mars 2027. Mais, afin de ne pas perturber la campagne présidentielle qui aura lieu cette année-là, la prochaine échéance a été fixée en mars 2028. Les élus régionaux et départementaux seront donc désignés pour sept ans, au lieu de six.

Comment fonctionne le mode de scrutin ?

Les deux élections se tiennent le même jour, mais leurs modes de scrutin respectifs sont très différents.

Régionales. Il s'agit d'un scrutin de liste mixte à deux tours, avec représentation proportionnelle et prime majoritaire. Les électeurs votent pour des listes composées alternativement de personnes de sexe opposé, et comptant autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir au sein de l'assemblée régionale.

Départementales. Il s'agit d'un scrutin binominal majoritaire à deux tours. Dans chaque canton, les électeurs désignent un binôme composé d'une femme et d'un homme, ce qui garantit une stricte parité dans les assemblées départementales.

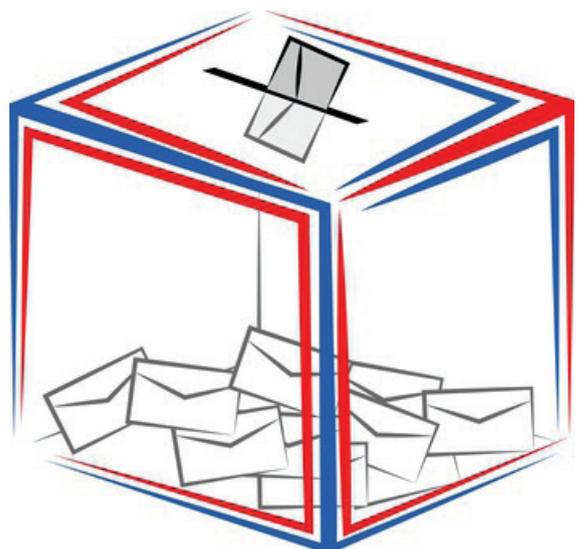
Quel est le rôle des élus régionaux et départementaux ?

Les régions et les départements sont des collectivités territoriales (aussi appelées collectivités locales), au même titre que les communes. Elles ne peuvent exercer qu'un pouvoir "réglementaire".

Alors que les communes disposent d'une "compétence générale", qui leur permet de s'intéresser à tout sujet d'intérêt local, il en va différemment pour les régions et les départements, dont les compétences sont délimitées par la loi.

Régions. Elles interviennent en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de formation professionnelle, mais aussi de transports non-urbains (réseau TER notamment). Les régions sont également les collectivités chargées de la gestion des lycées.

Départements. Ils exercent des compétences importantes dans le domaine de l'action sociale. Ce sont ainsi les départements qui prennent en charge différentes prestations comme l'aide sociale à l'enfance, l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, ou encore le revenu de solidarité active (RSA). Ils ont aussi la compétence pour la gestion des collèges.



8 MAI 1945 : UNE COMMÉMORATION MALGRÉ LE CONFINEMENT...

A BOUTIGNY-PROUAIS, contraints par les consignes Préfectorales :



- Protocole restreint,
- Respect des gestes barrières,
- A huis clos,

Madame le Maire, entourée de cinq élus et d'un représentant des Anciens Combattants (6 personnes en tout), ont procédé aux dépôts des gerbes et se sont recueillis devant les monuments aux morts de Boutigny et de Prouais.

Ces « huis clos » imposés ne nous permettent pas de célébrer en nombre et dignement d'une part la fin de cette guerre et d'autre part d'honorer la mémoire des soldats qui ont donné leur vie pour que nous retrouvions la liberté.

Cela laisse un goût amer, puissions-nous retrouver rapidement une expression moins encadrée pour pérenniser nos devoirs de mémoire.



AU REVOIR GILBERT...

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris la disparition de Gilbert GAINON qui fut Président du Comité des Fêtes de BOUTIGNY.

Avec sa famille, il résida d'abord à Boutigny « au Nerprun », qu'il quitta ensuite pour Prouais. Tous ceux qui l'ont côtoyé à cette époque garderont de lui le souvenir d'un homme joyeux, passionné. Il n'avait qu'un seul objectif, faire du Comité des Fêtes de Boutigny un moyen pour « animer le village mais surtout de faire se rencontrer les gens du village, petits et grands, afin de mieux se connaître et pourquoi pas nouer des liens amicaux... ! »

Nous adressons à Nathalie, son épouse, à ses enfants et à toute sa famille, nos sincères condoléances et pensons bien fort à eux dans ces moments difficiles.

Le Conseil Municipal



Toilettage, éducation comportementaliste et pension pour animaux de compagnie à BOUTIGNY-PROUAIS...

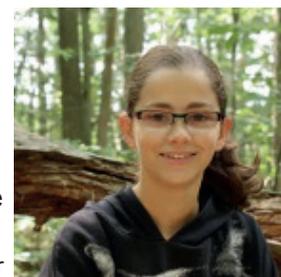
Meilleure Apprentie de France (MAF) 2020
Gwenn Le Norcy, toiletteuse depuis 2020, spécialiste

du monde canin depuis 2016. Apporte son savoir-faire pour sublimer vos chiens. Détenrice d'un diplôme de Cynologiste afin d'avoir toutes les compétences pour vous aider à comprendre votre chien.

« Je suis convaincue qu'un animal de compagnie est une expérience formidable et enrichissante, mais aussi une responsabilité.

Communiquer correctement avec votre animal de compagnie vous aidera à mieux le comprendre, et je crois fermement que la relation humain-animal doit être basée sur le respect et la compréhension.

Vous serez impliqué tout au long du programme et grâce à cette approche globale, vous finirez par apprendre autant, voire plus, que votre animal de compagnie... ».



Vous souhaitez offrir à votre chien le look qui lui convient et un moment de bien-être ?

Contactez-la au 07 70 44 33 17

Madame Gwenn Le Norcy 31 Rue de la Michaudière BOUCHEMONT 28410 BOUTIGNY-PROUAIS

DECONFINEMENT ET VIE DE NOS ASSOCIATIONS

Le déconfinement est dans l'air du temps.

Cependant correspond -t-il à nos espérances ?

Après la levée des restrictions de déplacement le 3 mai, la grande date symbolique à retenir est celle du 19 mai. À cette date, le couvre-feu sera repoussé de 19h à 21h, et les terrasses des cafés et restaurants pourront rouvrir, de même que les musées, cinémas et théâtres.

Au-delà de ces mesures nationales, est-ce enfin au niveau de notre commune le redémarrage de nos associations ?

Nous devons le reconnaître, nous n'avons à l'heure actuelle aucune précision

- Le discours politique reste opaque, trop généraliste,
- Les directives préfectorales sont, elles, distillées au compte-goutte.

Une seule certitude, la situation sanitaire semble prendre un tout petit tournant positif, les mauvais chiffres restant cependant bien hauts.

Dans ce concert d'imprécisions et de flou artistique, nos responsables nous parlent d'un déconfinement, certes, mais progressif, voire territorialisé. En d'autres termes, il va falloir encore faire preuve de patience !

Ces propos semblent pessimistes (ne dit-on pas qu'un pessimiste est un optimiste averti), mais cela n'empêche pas de commencer à nous préparer.

Lors du Conseil Municipal consacré au budget 2021, il a été décidé de reconduire les subventions allouées aux associations du même montant que celles allouées en 2020. Ceci est un excellent « coup de pouce » pour booster nos énergies, et renouer avec des projets !

En conséquence il semble raisonnable :

- **Dans un premier temps**, de commencer à planifier la tenue des Assemblées Générales et surtout que chaque Président d'association pense à remettre les documents administratifs, comptables et bancaires pour percevoir la subvention 2021.
- **Dans un deuxième temps** il semble également judicieux que chaque association essaie de bâtir un programme d'animations ou de sorties pour le deuxième semestre 2021.
- **Dans un troisième temps** la COMMISSION ASSOCIATIVE, SPORTIVE, CULTURELLE et ANIMATION se réunira pour planifier ces événements et les faire connaître aux botipratiens.

L'arrivée des directives au compte-goutte et au jour le jour va nécessiter de faire circuler les projets retenus, les dates de réunions, par des moyens rapides (panneau-pocket, notre site, Entre Nous le cas échéant).

A l'heure où ces lignes sont écrites nous réfléchissons aux modalités des festivités du 14 juillet, lesquelles nécessitent de nombreuses démarches administratives.

Un autre temps fort pourrait-être le feu de la Saint-Jean ? Gageons que le Comité des Fêtes de Prouais ne manquera pas d'engager sur ce point une réflexion sur sa faisabilité.

Oui, nous avons envie de nous retrouver, de faire la fête, de rire et s'amuser.

Nous faisons tout notre possible pour vous redonner le sourire aux lèvres et la joie de vivre.

JB



VOUS SOUHAITEZ DES SERVICES D'AIDE À VOTRE DOMICILE, LE CCAS VOUS COMMUNIQUE LES COORDONNÉES DES ASSOCIATIONS ET PERSONNES À CONTACTER :



ADMR DE NOGENT LE ROI

- L'ADMR intervient dans plusieurs domaines :
- L'aide à la vie quotidienne (ménage, repassage, bricolage etc.)
- Le soutien à la vie familiale (crèches, soutien scolaire à domicile etc.)
- La santé (services de soins à domicile)
- Adresse : 10 Rue Porte Chartraine, 28210 Nogent-le-Roi
- Téléphone : 02 37 51 96 83

Assistante de vie

- Gestes à la personne (toilettes, ...)
- Tâches ménagères
- Accompagnement à l'extérieur
- Aide administrative
- 20 ans d'expérience
- Sérieuses références
- Chèque emploi service accepté

Contact Sandra.
Email / sand.78300@gmail.com
Téléphone / 06-62-94-71-83

SANDRA

Assistante de vie spécialisée dans l'accompagnement et l'aide aux personnes à domicile.

Elle peut intervenir dans les gestes quotidiens : aide au repas, aide à la toilette, tâches ménagères...

Natalia Enard
Service à la personne
www.natservices.fr
18 Rue du Rosaire
28410 Boutigny-Prouais
nat-services.enard@gmail.com
06 45 78 09 92

06 45 78 09 92
nat-services.enard@gmail.com
Besoin d'aide ?
Nat'services
SIRET 81535783500017
Faites Appel à nos services
Ménage et repassage
Nettoyage des vitres
Petits travaux de jardinage
Petits travaux de bricolage
Agrément/certification SAP/815357835
SI SERVICES à LA PERSONNE
50% réduction
CHÈQUE SERVICES UNIVERSEL

ÉPICERIE SOCIALE DE BÛ

Difficultés passagères, situations difficiles, vous avez peut-être la possibilité de bénéficier des prestations sociales de l'AICSE.

Nom associatif AICSE (Association Intercommunale de Solidarité et d'Ecoute) régie par la loi du 1er juillet 1901

Buts : écouter et soutenir avec l'aide alimentaire et divers ateliers les personnes en difficultés...

Moyens d'action :

- Une épicerie sociale
- Divers ateliers : cuisine, informatique, atelier lecture, aide aux devoirs)
- Repas partagés

Vous êtes intéressés :

Contactez le CCAS ou la MAIRIE de BOUTIGNY-PROUAI, s'en suivra un rendez-vous avec l'Assistance Sociale pour évaluer votre situation.



COVID 19 : MAIRIE ET CCAS ORGANISENT LES VACCINATIONS...



Prises de rendez-vous, mise au point de trajet en co-voiturage jusqu'au centre de vaccination à Houdan, démarches administratives... la vaccination contre la Covid-19 relève bien souvent du parcours du combattant.

La Communauté de Communes du Pays Houdanais a mis à disposition de la Commune de BOUTIGNY-PROUAIIS un certain nombre de places afin de pouvoir organiser les différentes vaccinations des botipratiens en fonction des tranches d'âge et de certaines conditions d'éligibilité (pathologies).

Ainsi, nous avons pu faire vacciner au Centre de vaccination de HOUDAN :

- Depuis le 22 janvier 2021 : 141 botipratiens de plus de 70 ans et des plus jeunes avec ordonnances médicales.
- Depuis fin avril les personnes de plus de 60 ans (240 identifiées) sont éligibles à la vaccination. A l'heure où ces lignes sont écrites 22 ont été vaccinées par le centre de vaccination (sachant que d'autres possibilités de se faire vacciner existent).

Les modalités pratiques sont simples :

- Sont inscrites sur la liste d'attente toutes personnes contactant la mairie au 02 37 43 00 43.
- Dès la mise à disposition des créneaux par le Centre de vaccination de Houdan les personnes inscrites et éligibles sont prévenues téléphoniquement du jour et de la date de la vaccination.

Pour le CCAS
Patricia

INFORMATIONS

DU COTE DES ECOLES...

Vendredi 7 mai :

« On célèbre les 100 jours d'école depuis le début de l'année scolaire. Une occasion pour les élèves des classes de CP et CE1 et leurs enseignantes Christèle et Maud de se plonger dans le futur (certains élèves se sont déguisés en plus âgés), faire la fête et découvrir des activités autour du nombre 100 ! »... Une pause en ces moments tourmentés ! »



Sortie Poney...

Pour la classe de Madame Générmont, petite section et moyenne section, accompagnées par de nombreux parents, les vendredi 7 et 28 mai ainsi que les 11 et 25 juin (sur la matinée) sortie à l'écurie des Deux Saules (Bréchanteau-Coulombs).

Plusieurs activités sont proposées :

- Découverte et visite du Poney Club (découverte des box, nourrir les poneys, pansage, apprentissage du langage du monde équestre...)
- Voltige : exercices d'équilibre sur poneys : rester debout sur le poney pendant qu'il marche, toboggans sur poneys...)
- Dans le manège : apprendre à monter à poney, jeux de ballons (sur poneys)...





INCIVILITÉS DANS NOTRE COMMUNE

Constat est fait que de mauvaises habitudes sont prises par certains habitants :

DEJECTIONS CANINES : PRENEZ VOS SACS POUR LES RAMASSER

Il est lamentable que les propriétaires d'animaux domestiques laissent leurs amis à quatre pattes (chiens et chats) déféquer sur les trottoirs, espaces verts, places des églises...

PENSONS à nos EMPLOYÉS MUNICIPAUX qui s'attèlent à l'entretien de ces espaces.

Nous vous rappelons qu'il existe assez de terrains boisés et chemins autour de la commune pour y promener vos animaux **en laisse** au grand air.

DECHETS, GRAVAS, MEUBLES DEPOSÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Honte aux personnes qui ont déposé un canapé et divers déchets à l'endroit dédié où l'on recueille les bouteilles en verres (au carrefour de Condé et de Bouchemont).

Une enquête est diligentée des documents comportant une adresse ont été trouvés parmi les déchets...

Des sanctions pénales existent à l'encontre des personnes qui ont procédé à l'abandon de déchets :

- Article R.632-1 du nouveau Code pénal dispose que "est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. (...)".
- Article R.644-2 du nouveau Code pénal prévoit quant à lui que "le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe".
- Article R.635-8 du nouveau Code pénal, vient sanctionner d'une contravention de 5e classe "le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation".

QUELQUES RAPPELS

L'arrivée du printemps donne le départ des travaux de jardinage mais aussi des premiers coups de téléphone à la mairie pour trouble du voisinage par non-respect des horaires concernant l'utilisation des tondeuses, tailles haies et autres appareils de nettoyage à haute pression...

Les travaux de jardinage et de bricolage, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



- **Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 20h**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**



Recensement militaire (ou "recensement citoyen")

Chaque jeune français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol de son attestation, il peut demander une attestation de situation administrative. Le jeune qui s'est fait recensé est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Quand faut-il faire le recensement militaire ?

La période du recensement militaire dépend de la situation du jeune.

Jeune né français

Si vous êtes né français, vous devez faire votre recensement militaire à compter de votre 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit.

Exemple :

Si votre 16^{ème} anniversaire est le 12 janvier 2021, vous devez faire votre recensement entre le 12 janvier 2021 et le 30 avril 2021.

Jeune devenu français

Si vous êtes devenu français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

Exemple :

Si vous obtenez la nationalité française le 12 janvier 2021, vous devez faire votre recensement entre le 12 janvier 2021 et le 12 février 2021.

Pourquoi faut-il faire le recensement militaire ?

Il est obligatoire de faire le recensement militaire. Cela vous permet :

- D'obtenir une attestation de recensement. Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France.
- D'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC ou en avoir été exempté, est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de l'âge de 25 ans.
- D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous pourrez voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment).

Démarche

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile (ou de celle où est situé l'organisme auprès duquel vous avez fait élection de domicile).

INFORMATIONS

Etat civil



NOS JOIES...

SIMONET Lucas né le 13 Mars 2021
GILOT Charlie né le 19 Mars 2021
DELISLE Ethan né le 20 Mars 2021
LAOSENTHONG Maël né le 07 Avril 2021

Bienvenue aux bébés.
Félicitations aux heureux parents.

NOS PEINES...

Mme MIGNAN Simone née POISSON
décédée le 13 Décembre 2020

Toutes nos condoléances aux familles endeuillées



MESSES A BOUTIGNY-PROUAI

Horaires à vérifier sur la porte de l'église ou sur le site de la paroisse - www.paroisse-nogent-le-roi.com

ASSOCIATIONS COMMUNALES

SOCIETE DE CHASSE

Boutigny - Jean-Marc BARRIE - 01 35 87 48 82 - jean-marc.barrie@orange.fr
Prouais - Bernard LETELLIER - 02 37 43 24 33

ASPIC

Jean-Bernard BESSARD - 06 42 02 11 36 - jbbessard@gmail.com

CLUB DE L'AMITIE

Michel ALLORGE - 02 37 65 16 75

AMICALE ANCIENS COMBATTANTS

Serge MARECHAL - 02 37 65 18 74

AMICALE SAPEURS POMPIERS

Vincent PELUCHE - 06 11 14 14 65 - www.sapeurspompiersboutigny.sitew.com

COMITE DES FETES DE PROUAI

Viviane HELLEGOUARCH - 06 34 87 49 38

ASCBP Football

Giovanni GIOIA - 06 85 90 15 83 - ascbp@orange.fr - ascboutignyprouais.footeo.com

TIR « La Fraternelle »

Président Raphaël PINGAUX - 06 70 72 69 00 - pingaux.rafael@wanadoo.fr

LES ESCAPADES DE BOUTIGNY- PROUAI

Isabelle LEGER- 06 86 92 42 12 - ateliertheatreboutigny@gmail.com

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Régine Deforges - 4 rue du Rosaire BOUTIGNY-PROUAI

02 37 43 05 14 - Mercredi de 14h00 à 16h00 et Samedi de 16h00 à 18h00
bibliotheque-boutignyprouais@orange.fr ou boutigny.prouais@wanadoo.fr (mairie)

RPE

Sandrine ALBERT - rpe.eprunier@gmail.com -  Rpe Etienne Prunier

Syndicat des eaux de BOUTIGNY-SUR-OPTON

4 rue Rosaire, 28410 BOUTIGNY PROUAI- Tél : 02 37 51 39 31

Syndicat des eaux des Bois de Ruffin (PROUAI - ROSAY - BEAUCHENE)

12 allée de la scierie - ZA de Mormoulins 28210 Chaudon - Tél 02 37 82 39 27

ASSOCIATION DES TAXIS DE LA VESGRE DU HOUDANAIS 01 77 69 08 08 - 7J/7 - 24H /24

GARDES DE MEDECIN Composer le 15

HOPITAL DE HOUDAN 01 30 46 18 00

GENDARMERIE Composer le 17

ASSISTANTE SOCIALE 02 37 65 82 64

sur rendez-vous le mardi matin

à la mairie de Boutigny